

MAIRIE D'ANDELOT MORVAL
Compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno CIOE (maire), Jeannine FAIVRE (1^{ère} adjointe), Maryse NICOD (2^{ème} adjointe), Anne CLAUDEL, Patrick DELIZY, Sylvain PAUCOD, Yves ROUAT (conseillers).

Secrétaire de séance : Patrick DELIZY

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 :

Elles se dérouleront dans la salle communale de 8h à 18h. Monsieur le Maire établira la liste des assesseurs qui tiendront les 2 bureaux de vote. La préfecture imposant à tous les assesseurs de se faire dépister pour le Covid avant les élections, ce dépistage se fera le vendredi 18 juin à 18h à la salle communale avec l'autotest COVID-VIRO.

Merci à tous ceux qui ont été volontaires pour leur présence indispensable au bon déroulement de ces élections !

CONSTRUCTION DE LA MAISON COMMUNALE :

❖ **Étude de sol obligatoire :**

Elle a été réalisée par l'entreprise Ain Géothermique : Si elle montre que le sol est composé d'argile à cailloutis (ce qui est évident), le document est quasi incompréhensible et les conclusions très vagues : les constructeurs devront adapter les fondations à la nature du sol

❖ **Etude de prêt :**

Après comparaison entre plusieurs devis de différentes banques et pour différentes durées, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande, auprès du Crédit Agricole, d'un prêt de 100 000 € sur 15 ans et, dans l'attente des subventions, d'un prêt relais de 90 000 € sur 2 ans.

STATION D'EPURATION PAR LAGUNAGE :

La lagune fonctionne bien, mais nécessite des travaux.

La Com Com Terre d'Émeraude prendra à sa charge les frais de réfection des 400m de clôture et du portail (devis de la SARL Fillod pour un montant de 4504 € HT).

La commune paiera les frais de débroussaillage et de broyage des abords de la lagune : le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la SARL pour un montant de 1116 € TTC.

L'association de chasse gèrera le problème des ragondins.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE :

Accord de la préfecture pour une subvention, au titre de la DTER, de 8336 € (30% du montant HT des travaux .

QUESTION DIVERSE :

M Julien Badoz, de Véria, a demandé à la commune de faire des travaux pour détourner les eaux de ruissellement pour qu'elles n'aillent plus sur le terrain qu'il loue à Prailles. Or, d'après la Chambre d'Agriculture, « toute personne propriétaire ou locataire est responsable des eaux de ruissellement arrivant sur son terrain ». Le conseil municipal déboute donc M Badoz de sa demande.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le maire,
Bruno CIOE